



2008-15 Prévention incendie sur les chantiers

A 9 Liste de contrôle – Direction des travaux



Mesures de protection	Oui
J'instruis les entreprises exécutrices en ce qui concerne les dangers d'incendie et j'attire leur attention sur les interfaces entre les différents corps de métier.	
J'organise le travail sur le chantier de manière à garantir que les précautions nécessaires puissent être prises pour l'exécution des travaux, sans danger d'incendie accru. Dans ce contexte, je veille tout particulièrement à la bonne coordination entre les différents corps de métier, afin qu'il n'y ait pas trop de personnes en même temps sur la zone de travail.	
Je veille à ce qu'il y ait suffisamment de place pour le stockage et la manutention des matériaux, et je prévois des emplacements qui se trouvent en dehors des zones de travail présentant un danger d'incendie accru.	
Je suis particulièrement attentif aux manquements en matière de prévention incendie et je prends des mesures pour remédier aux manquements constatés.	
Je veille au respect des directives concernant l'entreposage et l'élimination des déchets et je prends des mesures pour remédier aux manquements constatés.	
J'organise la sécurité du chantier après la fin des travaux, de manière à empêcher autant que possible l'accès par des personnes non autorisées.	
Pendant la construction, j'analyse continuellement le risque d'incendie spécifique au chantier et je prends des mesures de protection qui sont nécessaires et proportionnées.	